



Reconnaissance d'un enfant étranger

Par **jeffou**, le **03/02/2015** à **23:14**

bonsoir je voulais savoir les démarches pour reconnaître un enfant ivoirien qui est celui de ma copine qui est ivoirienne qui a c papiers sont fils est en côte d'ivoire on est ensemble depuis plus de six mois on s'aiment moi je suis français s'il vous plaît dites moi quoi faire merci d'avance et bonne soirée

Par **aguesseau**, le **04/02/2015** à **09:14**

bjr,
selon votre pays de résidence, vous devrez vous renseigner auprès des services d'état-civil en côte d'ivoire ou d'un consulat de la côte d'ivoire en france.
si c'est une reconnaissance de complaisance pour l'obtention de titre de séjour, n'oubliez pas que si vous vous séparez, vous resterez quand même son père.
donc il faut bien réfléchir avant de prendre une telle décision.
cdt